

Seulement le bon sens et la franchise peuvent normaliser les relations avec la Russie

Par [Valentin Vasilescu](#)

Mondialisation.ca, 19 janvier 2015

[acs-rss.ro](#)

Région : [Russie et CEI](#)

Thème: [Militarisation](#)

Durant l'été 2014, l'influent sénateur républicain et étasunien, John McCain, a soutenu que les autorités US devraient renoncer aux moteurs russes pour les raquettes, parce que les Etats-Unis ne se développaient pas suffisamment vite à cause du facteur inhibiteur qui était la dépendance des moteurs russes.

Par conséquent, les membres de la Chambre des Représentants et du Sénat des Etats-Unis ont convenu sur un projet de loi censé réglementer l'acquisition d'équipements militaires en 2015. Dans ce document, on stipulait l'interdiction d'acheter des moteurs russes de raquette pour la compagnie United Launch Alliance (ULA).



John McCain & ISIS "Caliph" Abu Bakr al-Baghdadi

A cause de la diminution dramatique du budget alloué à la NASA et au Pentagone, une grande partie des spécialistes des sections subordonnées aux départements spéciaux de

Lockheed Martin et de Boeing se sont associés en 2006 sous le nom de « United Launch Alliance » (ULA). Cette compagnie achète des moteurs de roquette, assemble des composantes des roquettes tout en créant de nouveaux véhicules spatiaux qu'elle lance ensuite pour l'usage du Pentagone et de la NASA. ULA assemble aussi la plus puissante roquette américaine (Atlas V) en service, capable de lancer sur l'orbite des objets ayant la masse de 9-29 tonnes, la seule capable de placer dans l'espace la navette spatiale militaire automatique X-37B et des satellites militaires posés sur des orbites géostationnaires. Atlas V utilise au lancement 2 boosters aux moteurs russes RD-180, la première composante de la roquette Atlas V disposant toujours d'un moteur russe RD-180. Le moteur RD-180 provient de la première composante des roquettes russes de la famille Zénith, produites par NPO Energomash.





A cause de l'interdiction imposée par la loi du Congrès et du Sénat des Etats-Unis d'acheter des moteurs originaux de raquette russes NK-33, la compagnie Aerojet, en collaboration avec le bureau d'ingénierie-projection Youzhnoye de Dnipropetrovsk-Ukraine (connu sous le nom de OKB-586 dans l'ère soviétique) a commencé à produire des moteurs copiés selon NK-33, sous le nom de AJ26-58/62. Le 27 Octobre 2014, la raquette Antares, qui transportait le cargo américain Cygnus portant des provisions pour la Station Spatiale Internationale (SSI), a explosé à 6 secondes du lancement à la suite d'un défaut de conception du moteur AJ-26.

Le Pentagone s'est vu devant l'absence des moteurs avec lesquels former des raquettes pour 90% de ses missions et a analysé le rapport du général-lieutenant Ellen Pawlikowski, le commandant du Centre pour systèmes aériens et raquettes cosmiques (SMC). Pawlikowski spécifiait que durant les 5-7 années à venir, les moteurs russes allaient être indispensables et que seulement les moteurs P 238 (qui constituent la première composante de la raquette française Ariane 5), pourraient être une solution d'avarie, alternative aux moteurs russes RD-180. Par la suite, en décembre 2014, la Maison Blanche aurait adressé en ce sens une demande au président français.





Il arrive que, pour satisfaire la demande de placement des satellites de l'Union Européenne qui ne peut être assurée par les 5 lancements de la raquette Ariane 5 ECA, la France a elle-aussi fait appel à la Russie, qui a construit au Centre Spatial de Kourou de la Guyane, une nouvelle rampe de lancement et des hangars pour l'assemblage des raquettes russes Vega et Soyouz. Par la suite, une semaine avant l'attentat de la rédaction du « Charlie Hebdo », des sources françaises soutenaient que le président français François Hollande avait communiqué son refus.



Comme s'ils n'avaient pas déterminé l'UE, le Japon, l'Australie et le Canada d'adopter des sanctions économiques contre la Russie, le 16 Janvier 2015, les Etats-Unis ont annoncé, tout à fait sereins, avoir annulé l'interdiction de l'acquisition des moteurs de raquette russes, en proposant sur place à la Russie un contrat pour la livraison de 30 moteurs de raquette RD-180, au nom du fournisseur de lanceurs spatiaux américains - ULA. Une autre demande a été celle que les deux premiers moteurs soit nécessairement livrés au mois de Juin 2015. Le lendemain, les Etats-Unis ont relevé à un milliard de dollars la valeur de la transaction, ce qui veut dire une sollicitation de livraison de 60 moteurs RD-180, dont 24 jusqu'en 2018. La firme russe Energomash a assuré que, techniquement parlant, elle peut honorer ce contrat, mais a ajouté que celui-ci doit être approuvé par le facteur politique, en la personne de Dmitri Rogozine, le vice-premier responsable du complexe militaire industriel.



Juste au moment où il avait décidé de faire signer le contrat, Dmitri Rogozine a assisté stupéfait à la déclaration de la Maison Blanche du président Barack Obama, faite durant la rencontre officielle avec le premier du Royaume Uni, David Cameron, déclaration dans

laquelle les deux ont fait une plaidoirie pour le « maintien de puissantes sanctions contre la Russie jusqu'à ce qu'elle cessera l'agression contre l'Ukraine ». Par conséquent, s'il existe à l'avenir quelque livraison de moteurs RD-180 aux Etats-Unis, celle-ci sera accompagnée d'une série de conditionnements de la part de Moscou. Par exemple, la livraison immédiate des porte-hélicoptères Mistral, arrêtée par les Français sur l'ordre de Washington.

Valentin Vasilescu

Cet article a été initialement publié en roumain à :

<http://acs-rss.ro/index.php/arhiva-glasul/item/146-numai-bunul-simt-si-corectitudinea-pot-no-rmaliza-relatiile-cu-rusia>

Traduction Alexandru Miță

La source originale de cet article est acs-rss.ro
Copyright © [Valentin Vasilescu](http://acs-rss.ro), acs-rss.ro, 2015

Articles Par : [Valentin Vasilescu](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca